





Agence de l'eau Rhin-Meuse

Traitement des micropolluants : Stratégie de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse dans le cadre du 11e programme

Lundi 16 décembre à Colmar



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Agir dans un environnement en mutation

1^{er} opérateur de l'État dans le domaine de l'eau



- Décline les politiques d'adaptation au changement climatique et de préservation de la biodiversité, y compris terrestre
- Met en œuvre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau
- Assure une logique de solidarités de bassin et rural-urbain



Agir dans un environnement en mutation



Effondrement de la biodiversité



à l'action



Vulnérabilité du territoire face au changement climatique



3

État écologique et chimique des milieux aquatiques



4

Santé-environnement : enjeux sanitaires liés à la qualité de la ressource en eau



5

Rénovation des services d'eau et d'assainissement face au faible renouvellement des infrastructures

Le 11^{ème} programme, une réponse multifonctionnelle



Biodiversité



Changement climatique



Bon état 2027



Santé publique



2

Les recettes au service de l'action

Recettes, redevances et contributeurs



es recettes au service de l'action

Les différents contributeurs du 11ème programme

Près d'un milliard d'euros pour changer le bassin Rhin-Meuse

Collectivités (répercutés sur la facture d'eau) 83,	7 %
---	------------

	Industriels		12%
--	-------------	--	-----

Pêcheurs 0,4%

Plafond de recettes en redevances 157 M€/an en moyenne

7,38 % du total des 6 agences de l'eau



3

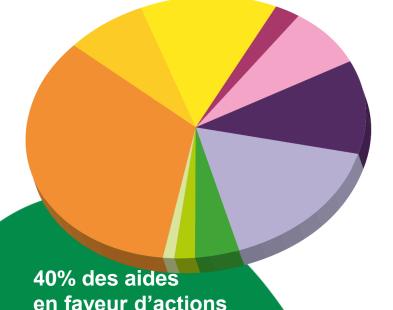
Des objectifs stratégiques marqueurs de changement de cap

Tous en mouvement!

Un choix réaffirmé vers l'investissement

Sur 6 ans

Épuration des eaux usées des collectivités Gestion des eaux pluviales 57 M€ Protection de la ressource en eau et économie d'eau... 101 M€ Protection des captages d'eau potable 20 M€ Lutte contre les pollutions industrielles 88 M€ Lutte contre les pollutions agricoles Restauration des milieux aquatiques Amélioration de la connaissance et surveillance 30,3 M€ des milieux aquatiques Renforcement de la gouvernance, animation Solidarité internationale 7,8 M€*"*



visant l'adaptation

au changement

climatique



Des objectifs stratégiques

Les 11^{ème} programmes des Agences de l'eau, une réponse multifonctionnelle

Bon état des eaux en 2027



Réduire la pollution toxique à la source

(soutenir les écotechnologies, l'économie circulaire, accompagner les changements de pratiques)

Les 4 objectifs stratégiques Lutter contre les pollutions toxiques pour servir la santé publique

Objectifs:

- suppression des émissions d'une trentaine de substances dangereuses
- réduction de 10 % à 50 % des substances prioritaires émises

Se traduit par:

- Poursuite des aides aux entreprises
- Intensification de l'animation pour sensibiliser et accompagner les entreprises



Industrie et artisanat

Intensifier la lutte contre les pollutions toxiques et résorber les derniers foyers de pollution classique

Privilégier la réduction à la source

(prétraitement, création/amélioration de stations d'épuration, technologies propres, prévention des pollutions accidentelles/pluviales, recyclage/valorisation des déchets)

 Favoriser la résilience des activités économiques au changement climatique et développer la prise en compte de la biodiversité

(économies d'eau, création de zones de rejets végétalisées, gestion alternative des eaux pluviales, restauration de cours d'eau ou milieux humides)

Une mobilisation des aides sous plusieurs formes : aides isolées, appels à projets, opérations groupées pour les entreprises les plus petites (*opérations collectives*...)





Agir, un outil : Les opérations collectives territoriales

Objectifs

- Prévenir les rejets d'eaux usées des activités économiques vers les réseaux d'assainissement des collectivités ou au milieu naturel
- Améliorer la gestion des déchets dangereux (risque accidentel)
- Mettre à jour le règlement d'assainissement
- Mettre à jour les autorisations/conventions de déversement
- Identifier les origines des émissions de substances, mieux suivre et réduire les flux de substances toxiques (lien avec plan d'actions cf. circulaire RSDE STEU d'août 2016)



Pourquoi travailler avec les entreprises artisanales ?

A savoir

- Des entreprises extrêmement petites (59 % n'ont AUCUN salarié)
- Un important manque de connaissance :
 - de leurs réseaux, de leurs effluents, de la réglementation (principe de base d'interdiction de rejet polluants)...
- La non-pertinence de mettre en place des systèmes d'auto-surveillance
- Un très fort besoin d'accompagnement technique et financier

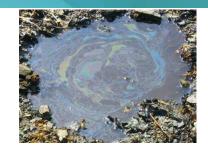
Les collectivités vis-à-vis de l'artisanat

- Constat d'un manque de connaissance :
 - des spécificités de ces entreprises,
 - de leurs rejets,
 - de la réglementation qui s'imposent à eux
- Avoir en tête que dans une entreprise, il y a parfois une difficulté réelle à remonter à l'origine des substances émises





Pour la réussite de l'opération



Ce qui est recommandé...

- Une nécessaire phase préalable d'information et de sensibilisation
- Un accompagnement à la réduction à la source (technologies propres et/ou sobres, gestion des produits et déchets...)
- Au vu de la grande variabilité de ces entreprises : une **prise en compte des effluents réels** de l'entreprise, sans « copier-coller »
- Travail avec les acteurs de l'artisanat (expertise reconnue des CMA et du CNIDEP)
- Identification de solutions efficaces, disponibles localement et pérennes financièrement, techniquement et humainement
- Une **prise en compte de l'ensemble du tissu économique**, pour éviter la distorsion de concurrence : industriels, artisans, agriculteurs
- L'exemplarité des services publics



Pour la réussite de l'opération

Sur le terrain

- Communiquer sur les Opérations collectives réussies : une influence positive durable
- Dispositifs de limitation de distorsion de concurrence
 - Valorisation des entreprises (campagne de communication, label...)
 - Contrôles et sanctions réels (Police des réseaux)
- Pérennisation de l'action au-delà des changements politiques





3 phases distinctes

Phase d'état des lieux // Phase « montage, mise en œuvre et suivi » // Phase de pérennisation

Un rôle central de l'animation

Portage par une collectivité en général Des accompagnement possibles pour l'animation mais aussi les investissements portés par les entreprises

Un guide de cadrage des opérations collectives

http://cdi.eau-rhin-

meuse.fr/GEIDEFile/cadrage_oc_territoriale_final.pdf?Archive=243635706181&File=cadrage_OC_territoriale_final_pdf

Des informations sur les substances

https://www.eau-rhin-meuse.fr/les-domaines-dintervention-eau-et-pollution/les-substances-dangereuses-en-industrie-artisanat-et









Activités économiques non agricoles Les grands principes d'intervention

- Des aides soumises à l'encadrement européen, qui se doivent incitatives.
- Pas d'aide en cas de mise en demeure
- Principe de non dégradation de l'état des eaux
- Sollicitation d'une aide avant tout engagement
- Possibilité d'aide dans le cas :
 - D'une évolution de production ou d'une délocalisation*
 - D'un nouveau site d'activité*



Statut entreprise	Taux pour les études	Taux pour les travaux
Grandes entreprises	50 %	40 %
Moyennes entreprises	60 %	50 %
Petites et microentreprises	70 %	60 %
Cas nouveau site *	10 %	10 %

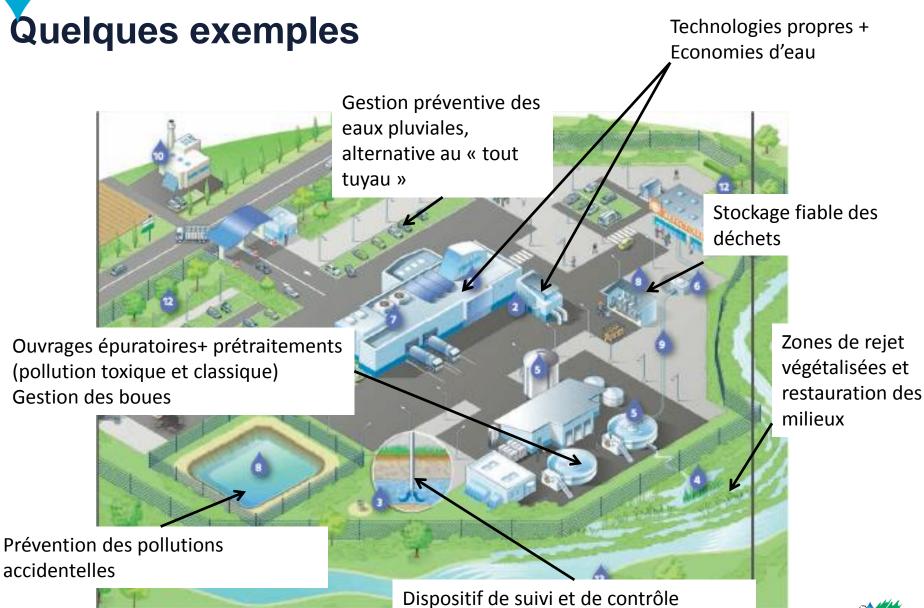
Aides possibles pour l'animation des Opérations collectives : Taux de référence 50 %

Des seuils planchers

Assiette supérieure à 10 k€ HT par projet sauf études, animation et opérations collectives Seuil minimal de 500 euros d'aides pour les études, animation et opérations collectives



^{*} Sauf cas d'impossibilité dûment démontrée, l'agence n'apportera aucune aide si le projet ne prévoit pas l'étude, puis si c'est possible les travaux, de gestion préventive des eaux pluviales qui ne présentent pas de risque spécifique (infiltration, toitures végétalisées, ...).

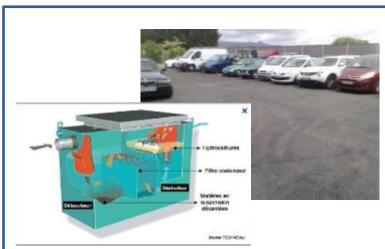




Exemples de réalisation



Déchets couverts et sur rétention



MES/HAP : Débourbeur/Déshuileur avec obturateur et sols étanches



Substitution : Fontaines de nettoyage des pistolets de peinture avec eco-nettoyant



Imprimerie : CTP Thermique sans chimie



Exemples de réalisation







(Pré)Traitement physico-chimique



Ouvrages épuratoires



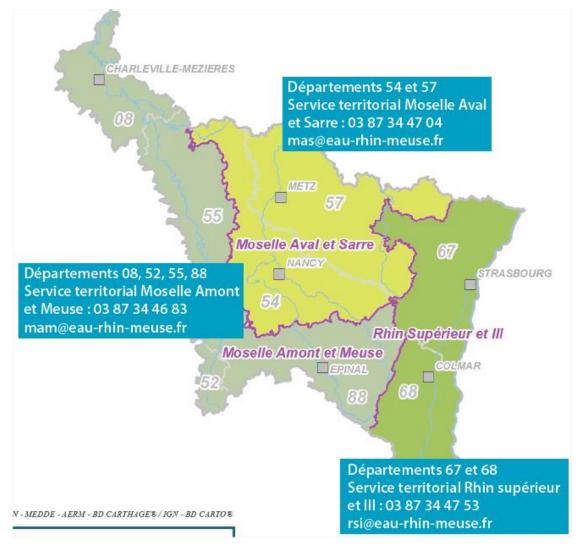
Stockages effluents/boues



Technologies propres



Contact à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour votre projet







Sandrine ARBILLOT

Chargée d'études Pollutions industrielles et artisanales